

N/REF : 23/01/2026 9H26 C:263673 I:36761
V/REF : N°OSMIL808025638
V/Email reçu le Vendredi 23/01/2026 à 9H26

FONCIA ALPES DAUPHINE

15 RUE LESDIGUIERES
38000 GRENOBLE

IMMEUBLE : LE BELLEVUE
1A-2F RUE LE BELLEVUE
38420 DOMENE

St Martin-H, le 26 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE BELLEVUE - E - DOMENE
BAT E
M BRIGUET 06 47 13 80 96
MOTIF : INTERVENIR POUR REFOULEMENT TOILETTE
Donneur d'ordre : Mme F TRUC

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 23/01/2026 A 10H45
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION DE L'HORIZONTALE JUSQU'AU PIED DE CHUTE
DEPUIS LE REGARD A GAUCHE DE LA MONTÉE
EXTRACTION D'UN SCRATCH TOILETTE
CONTROLE BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 23/01/26 à 12H13 Mme F TRUC

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	188,56	282,84
TOTAL H.T.				282,84
T.V.A. a 10,00%				28,28
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>311,12</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN